



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ZEP

Question écrite n° 49971

## Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du collège Elsa-Triolet (XVe arrondissement de Marseille). Cet établissement situé dans la zone franche urbaine de Marseille n'est pourtant pas classé en zone d'éducation prioritaire. C'est le seul de ces quartiers. En raison de l'aggravation des conditions de vie des élèves, la situation de ce collège n'a cessé de se dégrader depuis plusieurs années. C'est pourquoi il lui demande de prendre des mesures afin que cet établissement soit classé en ZEP et que des moyens supplémentaires indispensables à un meilleur enseignement y soient affectés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hermier Guy](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49971

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1598